

CONTEXTE ET OBJECTIFS EN 2009

La Ville de Genève mène depuis plusieurs années une politique de mise en valeur des espaces publics pour rendre plus accueillant l'environnement urbain.

Le concept directeur du mobilier urbain est un outil de planification et d'information dont la Ville de Genève s'est dotée. Il permet de donner une vision globale de l'aménagement de l'espace public de la Ville de Genève du point de vue de son mobilier urbain.

Les actions conduites privilégient la réappropriation de l'espace public pour tous les usagers en réduisant l'encombrement et en harmonisant les différentes lignes d'objets. Les mobilités douces et les transports publics sont également favorisés.

Objectifs

- Améliorer la lisibilité de l'espace urbain ;
- Encourager l'usage de l'espace public pour tous ;
- Renforcer l'identité des lieux ;
- Concevoir de nouvelles lignes d'objets harmonieuses et cohérentes ;
- Répondre à de nouveaux usages et aux nouveaux enjeux de l'aménagement de l'espace public par le développement d'objets adéquats ;
- Développer des équipements pour des secteurs ou pour des aménagements particuliers pour en valoriser les spécificités, cela notamment en zones protégées ;

Lien

Fiche action Pdcoum : A2

EVOLUTION DU CONTEXTE

La volonté politique de mettre en valeur le mobilier urbain existe depuis plusieurs années. Elle vise plus globalement à renforcer l'image de la Ville de Genève et son identité et à améliorer l'usage de l'espace public.

Le concept directeur du mobilier urbain encourage la pratique de l'espace public pour tous les usagers, notamment les aînés, les personnes à mobilité réduite ou les personnes mal ou non-voyantes, cela par le développement d'un mobilier urbain de qualité, répondant au confort de tous.

De nouvelles lignes directrices ont été développées pour renforcer le déploiement d'éléments de mobilier urbain cohérents en remplacement des équipements hétéroclites, désuets ou endommagés.

Les nouvelles gammes d'objets respectent d'autre part les principes du développement durable et de l'environnement.

Elles sont conçues également dans le but d'améliorer les conditions de travail des équipes gestionnaires. Par ailleurs, la Ville entend préserver les éléments de mobilier urbain ayant une valeur historique.

IMAGES



ACTIONS	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
Nouveau règlement sur les terrasses d'établissements publics	Terminée	Le règlement adopté le 1 ^{er} janvier 2006 permet une meilleure gestion de l'aménagement des terrasses et améliore depuis l'image de la Ville de Genève. Une mise à jour du règlement est en cours de rédaction prenant en compte la possibilité d'exploiter des terrasses à l'année, et donc de les aménager en conséquence. Le nouveau règlement, relatif à la taxation des empiètements sur ou sous le domaine public municipal a été adopté par le Conseil administratif en 2015.
Mise en place d'un concept directeur en matière d'affichage et d'une convention générale	Terminée	Le nouveau concept directeur de l'affichage en Ville de Genève a été approuvé par le Conseil administratif le 3 mai 2006. La nouvelle Convention générale d'affichage 2012-2016 a été signée le 26 juin 2012. La mise en conformité a été achevée au 31 décembre 2012 par le concessionnaire. Les objectifs sont remplis, notamment la réduction d'environ 20% de l'affichage commercial, principalement en zones sensibles.
Application des directives du concept directeur du mobilier urbain	En cours	Plusieurs lignes d'objets hétéroclites ou désuètes ont été remplacées par de nouveaux modèles, permettant de valoriser l'ensemble du territoire municipal. Certains sites ont fait l'objet d'une attention particulière, comme la Rade de Genève. La refonte de la signalétique sur la Rade est achevée, ainsi que celle pour l'information aux arrêts de transports publics. Le déploiement des pôles presse composés de nouvelles caissettes à journaux est achevé. Le choix d'une gamme de bancs unifiée a été finalisé à fin 2012. Le déploiement du modèle de signalisation culturelle et touristique est en cours de réalisation, étape, par étape. La fin du déploiement est prévue pour fin 2014. Le prototype de nouvel abri vélo est installé en prévision de son futur déploiement. Une réflexion concernant le mobilier historique est en cours. Une annexe du Concept directeur et une carte préciseront les sites et les éléments devant être conservés.
Mise en place d'un catalogue des éléments de mobilier urbain	En cours	Le catalogue est régulièrement mis à jour, au fur et à mesure de la réalisation de nouvelles lignes d'objets. Récemment une base de données d'objets 3D a été initiée en partenariat avec le Service de la mensuration officielle de l'Etat de Genève. Cela permet de visualiser l'impact du changement d'une ligne d'objets dans l'espace. Une directive sur les droits d'auteurs est en cours de rédaction en Ville de Genève pour assurer leur maîtrise, et permettre, à l'avenir, de céder des licences d'exploitation à des villes intéressées.
Plan de couleurs de l'espace public	Terminée	Cette annexe au Concept directeur a été revue à l'automne 2014. Une totale refonte a été faite, prenant en compte notamment la question du mobilier urbain historique le long de la Rade, du Rhône et de l'Arve.

